

Questions au Feuilleton

b) La stratégie fixée par cette évaluation prévoit des consultations auprès des femmes en général, et plus particulièrement auprès des groupes reliés aux centres d'aide aux victimes d'assauts sexuels. Les détails de cette consultation n'ont pas encore été arrêtés.

LE COMITÉ CONSULTATIF DU RPC

Question n° 4924—M. Mazankowski:

1. Existe-t-il un Comité consultatif du Régime de pensions du Canada et, le cas échéant, a) qui en fait partie, b) quels sont (i) les antécédents ou l'expérience (ii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres touchent-ils en traitement ou frais de déplacement, par exemple, et dans chaque cas, à ce jour, combien chaque membre a-t-il touché, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. a) Quel est le mandat du comité, b) quelles questions a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1982-1983, c) combien de fois s'est-il réuni et combien de fois doit-il le faire, d) quels rapports ou recommandations le Comité a-t-il publiés au cours de l'année financière 1982-1983?

M. Jim Schroder (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui, conformément à l'article 117 du Régime de pensions du Canada.

a)	b)(i)	b)(ii)	c)*
Liste des membres au 17 mai 1983	Représentation professionnelle	Durée du mandat en cours	Rémunération reçue à ce jour pour le présent mandat
Arthur, John	Retraité Représente le grand public	Début: mar. 1983 Fin: déc. 1985	Aucune demande de remboursement au 17 mai 1983
Baldwin, Robert (président)	Représentant du monde syndical	Début: avr. 1982 Fin: déc. 1983	\$1,394.50
Broad, Anne	Retraité Représente le grand public	Début: jan. 1982 Fin: déc. 1984	\$3,018.05
De'Ath, Joan	Représentant du monde syndical	Début: avr. 1982 Fin: déc. 1984	\$4,272.66
Dulude, Louise	A son compte Avocat	Début: mar. 1982 Fin: déc. 1984	\$1,120.35
Granger, Robert	Cadre supérieur Industrie—secteur privé	Début: mar. 1983 Fin: déc. 1985	Aucune demande de remboursement au 17 mai 1983
Hogan, William	A son compte Sécurité industrielle	Début: mar. 1982 Fin: déc. 1983	\$2,851.55
MacDonnell, Heywood	Comptable agréé	Début: oct. 1982 Fin: déc. 1985	Aucune demande de remboursement au 17 mai 1983
McCarthy, John	Retraité Représente le grand public	Début: avr. 1982 Fin: déc. 1983	\$1,144.13
Patenaude, Nicol	A son compte Médecin	Début: mar. 1982 Fin: déc. 1984	\$2,177.58
Thoem, Valerie	A son compte Expert-conseil en gestion	Début: avr. 1982 Fin: déc. 1983	\$2,281.72
Unsworth, George	Comptable agréé	Début: mar. 1982 Fin: déc. 1984	\$2,970.35

* Les membres reçoivent une indemnité (actuellement \$125 et \$175 pour un membre et pour le président respectivement) pour chaque jour où ils assistent aux réunions du Comité ou s'acquittent de fonctions touchant aux activités du Comité. En outre, les membres ont droit au remboursement des frais de voyage et de subsistance encourus pendant l'exercice de leurs fonctions de membre du Comité, conformément aux directives du Conseil du Trésor. Les montants indiqués dans la liste présentée plus haut comprennent le total des indemnités et les remboursements des frais de voyage et de subsistance.

d) Le gouvernement fédéral prend à sa charge toutes les dépenses liées aux activités du comité consultatif dans l'exercice de son mandat tel que défini à l'article 117 du Régime de pensions du Canada.

2. a) Du mandat du comité, les alinéas (5) et (6) de l'article 117 du Régime de pensions du Canada déclarent:

(5) Il incombe au comité consultatif d'examiner de nouveau, à l'occasion, selon qu'il l'estime convenable ou opportun, l'application de la présente loi, l'état du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, ainsi que la suffisance de la couverture et des prestations prévues par la présente loi, et de faire tenir au ministre un rapport sur les résultats de ces enquêtes.

(6) Chaque année, le comité doit préparer, à l'intention du ministre, un rapport sur son activité durant l'année qui précède, et une copie de ce rapport doit être incluse dans le rapport annuel du ministre, fait en vertu de l'article 118.S.R., c.C-5, art.117; 1974-75-76, c.4, art.53; 1976-77, c.36, art. 25.

b) Au cours de l'exercice financier 1982-1983, le comité consultatif a étudié les questions suivantes: conditions d'admissibilité aux prestations d'invalidité du RPC et taux de ces dernières; dispositions financières actuelles et futures, politique de placement et taux des contributions au RPC; dispositions concernant les prestations aux ménagères dans le cadre du RPC; et rôle que devraient tenir les prestations de retraite dans le système global de revenu après la retraite.

c) En 1982-1983, le comité s'est réuni deux fois en réunion plénière, et il y a eu cinq réunions de sous-comités. L'article 117(3) du Régime de pensions du Canada stipule que le comité consultatif doit se réunir au moins une fois l'an dans la ville d'Ottawa, et tenir d'autres réunions en d'autres lieux selon qu'il l'estime nécessaire pour remplir ses fonctions.

d) Selon l'article 117(5) du Régime de pensions du Canada, il incombe au comité consultatif de faire tenir son rapport au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1982-1983, la ministre a rendu public le rapport du comité consultatif intitulé Changements proposés aux prestations d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada.

L'ÉQUIPEMENT DE VIA RAIL

Question n° 4930—M. Benjamin:

La société Via Rail Canada Inc. a-t-elle été informée par des clients, agents ou employés du fait que des passagers doivent voyager debout dans des trains circulant entre Capreol et Hornepayne et, le cas échéant, qu'est-ce que la société envisage de faire pour répondre aux besoins des passagers, d'une manière acceptable?

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La réponse de la direction de VIA Rail Canada Inc. est la suivante:

Les trains n°s 7 et 8 de VIA ont été équipés d'une voiture-dortoir à bagages et d'une voiture-coach-café; (72 places assises), et cette capacité a suffi la plupart du temps à satisfaire la demande. Depuis le début de mars 1983, une voiture supplémentaire de 76 places assises s'est ajoutée aux trains n°s 7 et 8 dans huit occasions différentes. On a signalé le transport de voyageurs debout à quelques occasions, la plupart du temps durant le week-end.